







# ECHANTILLONNAGE OCTOBRE 2015

Echantillonnage : prélèvement effectué chaque mois, à l'entrée du centre de tri, afin de vérifier si le tri des déchets déposés dans les SACS JAUNES est réalisé correctement.

**Ce compte-rendu a pour objectif d'améliorer la qualité du tri et de vous informer sur les erreurs à éviter, car celles-ci ne sont pas négligeables en termes de coût.**

## ERREURS DE TRI

DECHETS REFUSES	EXPLICATIONS / CONSEILS
<p>barquettes plastiques (beurre, salades...), polystyrène</p> 	<p>les boîtes, barquettes et pots en plastique ou polystyrène du type œufs, beurre, glace, assiette, fromage blanc, lessive, préparation culinaires...ne sont pas recyclables.</p> <p>↳ Les barquettes, boîtes et pots en plastique et/ou polystyrène doivent être jetés dans votre poubelle à ordures ménagères.</p>
<p>Films plastiques entourant les packs d'eau</p> 	<p>Les films et sacs en plastiques sont bien recyclables mais ne doivent pas être déposés dans les sacs jaunes.</p> <p>↳ Les films et sacs en plastiques sont à déposer dans la benne « films plastiques » mise en place à la déchetterie de Ceyzériat</p>
<p>Flacons contenant une pompe</p> 	<p>Les flacons en plastique sont à déposer dans le sac jaune. Par contre, pour des questions techniques de recyclage, la pompe pousse-pousse (ou le pistolet pour les sprays), doivent être enlevés.</p> <p>↳ Les pompes pousse-pousse ou les pistolets des sprays sont à déposer dans votre poubelle ordures ménagères.</p>
<p>Enveloppes à bulle</p> 	<p>Lorsqu'un courrier se trouve dans une <u>enveloppe à bulles</u>, celui-ci est considéré comme une erreur de tri <u>à cause du plastique dans l'enveloppe.</u></p> <p>Enlever le courrier contenu dans l'enveloppe et déposer les papiers dans le sac jaune et <u>mettre l'enveloppe à bulles dans votre poubelle à ordures ménagères.</u></p>
<p>Enveloppes à fenêtre avec le courrier à l'intérieur</p> 	<p>Lorsqu'un courrier se trouve dans une <u>enveloppe à fenêtre</u>, celui-ci est considéré comme une erreur de tri <u>à cause du plastique de la fenêtre de l'enveloppe.</u></p> <p>Enlever le courrier contenu dans l'enveloppe et déposer les papiers dans le sac jaune et <u>retirer la fenêtre en plastique que vous jetez dans votre poubelle à ordures ménagères.</u></p>
<p>Des publicités et revues entourées d'un film en plastique</p> 	<p>Les films en plastique entourant les publicités doivent être enlevées avant de déposer le papier dans la colonne papiers.</p> <p>↳ Les films en plastique sont à déposer dans la benne « films plastiques » prévue à cet effet à la déchetterie de Ceyzériat.</p>

## INCIVILITE

### Divers déchets



Il a été retrouvé entre autre : une brosse à dents, un sac poubelle, des cintres, des clous, un pinceau

↳ Ces déchets ne sont pas recyclables, ils doivent être déposés soit dans votre bac à ordures ménagères soit à la déchetterie dans les bennes adéquates.

### Résultats de l'échantillonnage du 9 juillet 2015

Matières	%	Part échantillonnage précédent
Refus	4.97%	12.65%
Journaux-magazines	24.93%	25.47%
Gros de magasin	31.92%	16.19%
Carton	19.06%	18.31%
Briques alimentaires	2.37%	3.24%
Sacs jaunes	0.99%	1.39%
PET clair	3.94%	5.3%
PET foncé	1.21%	1.54%
PEHD	2.63%	2.73%
Acier	2.45%	7.71%
Aluminium	0.53%	0.48%

Lors de l'échantillonnage, les matériaux triés sont séparés dans différents fûts (à la main). Ensuite chaque matière est pesée. Cela permet de déterminer la part de chaque matière de l'échantillon.

### Qu'est-ce que cela signifie ?

**Refus** : tous les déchets qui ne doivent pas être déposés dans les sacs jaunes.

**Gros de magasin** : catégorie de papier (feuilles, sachets papier, enveloppes...)

**PET clair** : plastique clair (bouteille d'eau minérale ou soda transparente...)

**PET foncé** : plastique foncé (bouteille d'eau minérale ou soda foncé...)

**PEHD** : plastique opaque (bouteille de lait, bidon de lessive liquide...)

Les refus sont envoyés en enfouissement. Le coût de traitement est de 108€ht la tonne.

Les matières sont rachetées par des recycleurs. La collectivité perçoit des recettes en fonction des matières.